

# Loi sur la sécurité de l'emploi de l'État du Maine

**MAINE**  
DEPARTMENT OF  
**LABOR**  
Bureau of Unemployment Compensation

Cette affiche est destinée à informer les personnes de leurs droits en matière de demande d'allocations de chômage. Elle n'a ni force ni effet de loi. Pour plus d'informations, appelez le 1-800-593-7660 (appel gratuit).



**Les règles régissant l'administration de la loi sur la sécurité de l'emploi stipulent que chaque employeur doit afficher et maintenir à jour ces avis à l'intention de ses employés.**

Cette affiche est disponible gratuitement en ligne et peut être copiée : <https://www.maine.gov/labor/posters/>

## Employé(e)s à temps plein et à temps partiel

### Comment déposer une demande d'allocations de chômage

Toutes les demandes d'allocations de chômage, nouvelles ou réactivées, sont déposées en ligne, par téléphone ou par courrier. **Ne tardez pas à déposer votre demande dès que vous êtes sans emploi. Les demandes ne peuvent pas être rétroactives.**

Pour déposer votre demande, vous devez connaître votre numéro de sécurité sociale.

Vous devez également avoir les noms et adresses de tous les employeurs pour lesquels vous avez travaillé, ainsi que vos dates d'emploi au cours des 18 derniers mois.

### Pour faire votre demande en ligne : [www.maine.gov/reemploye](http://www.maine.gov/reemploye)

Pour faire votre demande en ligne : [www.maine.gov/reemploye](http://www.maine.gov/reemploye) C'est le moyen le plus rapide et le plus simple de faire votre demande.

### Pour faire votre demande par téléphone : 1-800-593-7660

**Pour les utilisateurs TTY (téléscripteur ATS), veuillez composer le 711.**

Toutes les personnes qui déposent une demande d'allocations d'assurance-chômage sont tenues par la loi d'être inscrites au Maine JobLink. Consultez [www.mainejobcenter.gov](http://www.mainejobcenter.gov) pour accéder au Maine JobLink.

Nous fournissons des services d'interprètes linguistiques dans environ 140 langues couramment parlées.

Des dispositions seront prises pour qu'un interprète vous assiste lorsque vous appelez le Centre de demandes d'allocations chômage.

**Pour faire une demande par courrier :** Dans certains cas, votre employeur vous remettra un formulaire de demande.

Envoyez votre formulaire de demande initiale par courrier au Centre de demande d'allocations chômage dont l'adresse est indiquée ci-dessous.

**Maine Department of Labor  
Bureau of Unemployment Compensation**

97 State House Station, Augusta, ME 04333-0097

### Niveaux de revenus pour l'admissibilité de base pendant la période de base

La « période de base » est une période d'un an qui comprend quatre trimestres civils. Pour faire une demande, une personne doit avoir perçu deux fois le salaire hebdomadaire moyen annuel dans le Maine au cours de chacun de deux trimestres civils différents, et un total de six fois le salaire hebdomadaire moyen annuel dans le Maine au cours de toute la période de base. Dans la plupart des cas, le Département du Travail dispose de vos informations salariales dans ses dossiers.

Si elles ne figurent pas dans le dossier, le Département effectuera les démarches pour les obtenir.

### Cessation d'emploi

Si vous avez été licencié(e) de votre dernier emploi en raison d'un manque de travail, aucune enquête supplémentaire n'est nécessaire. Si vous avez quitté votre dernier emploi pour des raisons autres que le manque de travail, vous serez convoqué(e) pour un entretien d'enquête. Une décision sera alors prise concernant votre admissibilité aux prestations.

**Obligations hebdomadaires :** Les obligations hebdomadaires comprennent le fait d'être **capable de travailler et d'être disponible** pour travailler, de faire une **recherche active de travail** (à moins que votre recherche de travail n'ait été « dispensée »), de ne pas refuser les offres de travail appropriées ou d'être orienté(e) vers des opportunités d'emploi appropriées par les CareerCenters.

**Étrangers :** Si vous n'êtes pas un citoyen américain, votre numéro de sécurité sociale et/ou votre numéro de permis délivré aux étrangers sera/seront vérifié(s) auprès des services de la citoyenneté et de l'immigration des États-Unis.

**Les allocations de chômage sont fiscalement imposables :** Les allocations de chômage sont fiscalement imposables et doivent être déclarées lorsque vous remplissez vos déclarations de revenus.

**Pension alimentaire pour les enfants :** Si vous êtes redevable d'une pension alimentaire pour les enfants que vous payez au Department of Health and Human Services (DHHS), jusqu'à cinquante pour cent (50 %) de votre chèque d'allocations chômage peut être retenu et envoyé au DHHS.

**Prestations de chômage partiel :** Un employeur doit remettre un formulaire de demande de chômage partiel dûment rempli à chaque employé(e) qui est habituellement employé(e) à plein temps mais qui effectue moins d'heures pendant une semaine en raison d'un manque de travail, et qui n'est pas licencié(e) par cet employeur.